

JCDecaux SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 373 250,96 €
17, rue Soyer – 92200 Neuilly-sur-Seine
307 570 747 RCS NANTERRE

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

(Article L.225-115 du Code de Commerce)

ATTESTATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le montant global des salaires, allocations et indemnité diverses, honoraires et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 5 171 724,29 euros (cinq millions cent soixante-et-onze mille sept cent vingt-quatre euros et vingt-neuf centimes).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2009



Jean-Charles DECAUX
Président du Directoire

CERTIFICATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

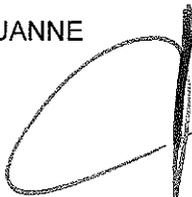
Monsieur le Président du Directoire,

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 5 171 724,29 euros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2009

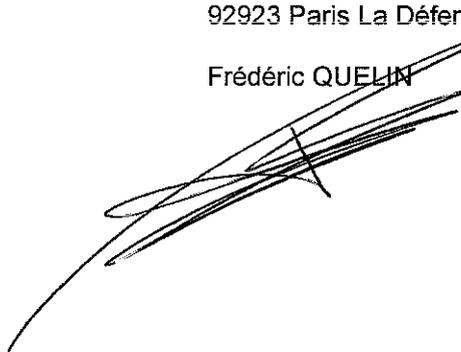
ERNST & YOUNG & Autres
Commissaire aux comptes
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Pierre JOUANNE



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Commissaire aux comptes
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Frédéric QUELIN



JCDecaux SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 373 250,96 €
17, rue Soyier – 92200 Neuilly-sur-Seine
307 570 747 RCS NANTERRE

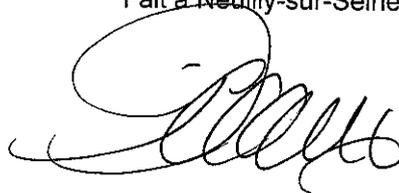
**VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 à 4
DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

(Article L.225-115 du Code de Commerce)

ATTESTATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le montant global des versements ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code Général des impôts, s'est élevé au 31 décembre 2008 à 132 565 euros (cent trente deux mille cinq cent soixante-cinq euros).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2009



Jean-Charles DECAUX
Président du Directoire

CERTIFICATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

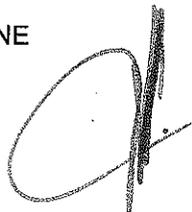
Monsieur le Président du Directoire,

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous certifions que le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 132 565 euros, concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2009

ERNST & YOUNG et Autres
Commissaire aux comptes
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Pierre JOUANNE



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Commissaire aux comptes
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Frédéric QUELIN

